



# Réadmission en résidence universitaire étudiants internationaux pour 2021/2022

Conditions pour pouvoir conserver mon logement l'année prochaine

---

## CRITERES DE READMISSION

---

- Outre les conditions générales, niveau d'études et caution, pour bénéficier d'une réadmission, je dois :
  - Justifier d'une **progression** dans mon cursus d'enseignement supérieur
  - Etre à jour du **paiement** du loyer ou des redevances
  - Avoir satisfait aux **obligations du règlement intérieur** précédemment
  - Ne pas être résident dans une résidence universitaire **depuis plus de 5 années**

---

## A partir du 16 mars 2021 jusqu'au 15 mai 2021

---

- ➔ **A partir du 16 mars, je saisis ma demande de renouvellement** sur le site dont j'ai reçu le lien par mail.  
[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr), je clique sur Cité U puis sur **Réadmission**
- ➔ **A partir de début juin, je reçois la décision** à ma demande de renouvellement par mail de la part du Crous.
- ➔ **A partir de début juin, je reçois mon dossier d'admission** par mail, (assurance, acte de caution, fiche de renseignements etc.)

---

## IMPORTANT :

---

- **La démarche de réadmission** concerne uniquement les étudiants qui souhaitent **conserver le même logement** pour la prochaine année universitaire et **s'engage à occuper celui-ci** jusqu'au terme du contrat soit le **31/08/2022**. Les étudiants qui demandent un changement de logement pourront demander **un nouveau logement qu'à partir du 8 juillet 2021**, sur : <https://trouverunlogement.lescrous.fr>